

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 628

4 avril 2011

### SOMMAIRE

AMB Fund Management S. à r.l. ....	30110	Global Competence .....	30104
Arcobaleno Fund .....	30099	GLT International S.A. ....	30118
Assya Capital Investment S.C.A., SICAV- FIS .....	30118	Hermes Universal .....	30101
Beta Lux Selection .....	30098	ING(L) Portfolio .....	30104
Compagnie Financière Terria S.A. ....	30108	International Consulting Agency SA .....	30144
Content Ventures Limited .....	30103	Luxonen S.A. ....	30108
Content Ventures Limited .....	30100	Marigny Development S.A. ....	30102
Crosscapital Sicav .....	30102	Med Standard Investment .....	30133
DB Advisors Invest .....	30109	Miron S.A. ....	30102
db PrivatMandat Comfort .....	30098	OP Global Strategic .....	30107
DWS FlexPension .....	30100	Orco Property Group .....	30105
EFDO I S.à r.l. ....	30144	Orco Property Group .....	30116
EGO Luxembourg, S. à r.l. ....	30111	Orco Property Group .....	30111
Enhanced Index Investing Sicav .....	30107	Patri .....	30098
EP Courcelles 2 S.à r.l. ....	30131	Pharao I S.à r.l. ....	30130
EP Galileo France 1 S.à r.l. ....	30132	Plank Holdings S.A. ....	30141
EP Galileo France 2 S.à r.l. ....	30132	Plank Holdings S.A. ....	30141
EP Gretlade S.à r.l. ....	30132	Plank Holdings S.A. ....	30142
EP Gretlade S.à r.l. ....	30132	Plank Holdings S.A. ....	30142
EP Kleber 1 S.à r.l. ....	30140	Prestigestate S.à r.l. ....	30130
EP Kleber 2 S.à r.l. ....	30140	Primaфина S.A. ....	30142
EP Latitude 1 S.à r.l. ....	30141	Promaco Luxembourg S.A. ....	30142
EQT Mezzanine SSP S.à r.l. ....	30113	Publi Europe S.A. ....	30109
Euroalex S.à r.l. ....	30114	Purser .....	30143
Euro Les Tours S.à r.l. ....	30114	RECommerce LUXEMBOURG .....	30131
Eurolieum S.à r.l. ....	30114	Robinson Holding S.A. ....	30131
European Ciccone S.A. ....	30115	Samag .....	30143
Express Car Service S.à r.l. ....	30110	Schenkenberg S.A. ....	30143
Fashion Style S.à r.l. ....	30115	SDV (Luxembourg) S.A. ....	30144
FDH Patrimoine .....	30099	Seniorenresidenz Liberté S.à r.l. ....	30144
Felsberg Holding S.A.H. ....	30115	SwiftStake Technologies S.A. ....	30143
G.20 S.A. ....	30118	VG SICAV .....	30110

**Patri, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le *26 avril 2011* à 11 heures au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rémunération des administrateurs;
2. Divers.

Gérard Becquer, Muriel Gillet  
*Managing Director, Officer*

Référence de publication: 2011044522/581/14.

---

**db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Die Anteilshaber der SICAV db PrivatMandatComfort werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am *20. April 2011* um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfinden.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31.12.2010
3. Entlastung des Verwaltungsrates
4. Verwendung des Jahresergebnisses
5. Bestellung des Wirtschaftsjahres
6. Statutarische Ernennungen
7. Verschiedenes

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 15. April 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxembourg, im April 2011.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011046077/755/26.

---

**Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.324.

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

des actionnaires de BETA LUX SELECTION se tiendra au siège social, 50, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg, le *20 avril 2011* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.
5. Nominations statutaires.

#### 6. Divers.

Pour pouvoir assister ou être représentés à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions au porteur devront faire part de leur désir d'assister à l'Assemblée et sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, aux guichets de l'agent chargé du service financier, tel que mentionné dans le prospectus.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant l'Assemblée, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011046078/755/25.

---

#### **Arcobaleno Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.352.

The shareholders are hereby invited to attend the

#### ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *20 April 2011* at 11.00 a.m. with the following agenda:

#### *Agenda:*

1. Approval of the reports of the board of directors and the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2010 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the directors
4. Discharge to be granted to the conducting officers of the management company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the SICAV.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one working day before the date of the assembly with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011046079/755/21.

---

#### **FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH Patrimoine à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *26 avril 2011* à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - [dg.ifs.corporate.services@bd.lu](mailto:dg.ifs.corporate.services@bd.lu)) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011046081/755/22.

---

**DWS FlexPension, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 94.805.

Die Anteilhaber der SICAV DWS FlexPension werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die ausnahmsweise am 20. April 2011 um 12.30 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2010.
3. Entlastung des Verwaltungsrates.
4. Verwendung des Jahresergebnisses.
5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.
6. Statutarische Ernennungen.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Anteilhaber berechtigt, die bis spätestens 15. April 2011 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Anteile bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Anteilhaber können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung vertritt sämtliche Anteilhaber. Die Anwesenheit einer Mindestanzahl von Anteilhabern ist nicht erforderlich. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der vertretenen Anteile gefasst.

Luxemburg, im April 2011.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2011046080/755/26.

**Content Ventures Limited, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 147.338.

**CONTENT VENTURES LIMITED**

(Incorporated in England and Wales under the Companies Act 1985, with registered number 03848181 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B under No.: 147338)

Effective place of management and business: 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

NOTICE IS HEREBY GIVEN that a

**GENERAL MEETING**

of Content Ventures Limited (the "Company") will be held at the offices of Mayer Brown International LLP, 201 Bishopsgate, London EC2M 3AF on 13 April 2011 at 11.15 a.m. (or as soon thereafter as the Court Meeting (as defined in the document of which this notice forms part) shall have concluded or been adjourned) to consider and, if thought fit, pass the following resolution which will be proposed as a special resolution of the Company:

**SPECIAL RESOLUTION**

THAT for the purpose of giving effect to the scheme of arrangement dated 25 March 2011 between the Company and the Scheme Shareholders (as defined in the said scheme), a print of which has been produced to this meeting and for the purposes of identification signed by the Chairman hereof in its original form or subject to such modification, addition or condition approved or imposed by the Court (the "Scheme") the directors of the Company be authorised to take all such actions as they may consider necessary or appropriate for bringing the Scheme into effect.

*BY ORDER OF THE BOARD.*

Robert Carter  
Company Secretary  
25 March 2011  
Registered Office:  
c/o Rawlinson & Hunter  
8<sup>th</sup> Floor  
6 New Street Square

New Fetter Lane  
London EC4A 3AQ  
United Kingdom

Notes:

1. Any member may appoint a proxy to attend, speak and vote on his/her behalf. A pink form of proxy is attached to this notice for use at the meeting. A member may appoint more than one proxy provided that each proxy is appointed to exercise the rights attached to a different share or shares held by the member, and each such proxy must attend in person. The form of proxy must specify the number of shares in respect of which the proxy is appointed. To appoint more than one proxy you may copy the form of proxy which is attached to this notice for use at the meeting and you should indicate, by ticking the box provided, if the proxy instruction is one of multiple instructions given. All forms must be signed and returned together in the same envelope. A proxy need not also be a member.

2. To be valid, the pink form of proxy (together with the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed or a notarially certified copy of such power or authority in accordance with section 3 of the Powers of Attorney Act 1971), must be lodged with the Registrars, PXS, 34 Beckenham Road, Beckenham BR3 4TU not later than 11.15 a.m. on 11 April 2011 (or in the case of an adjourned meeting, not less than 48 hours before the time appointed for that adjourned meeting), or in the case of a poll taken otherwise than at, or on the same day as, the meeting or any adjourned meeting, not less than 24 hours before the time appointed for taking the poll.

3. Completing and returning a form of proxy will not prevent a member for attending in person at the meeting and voting, should he/she so wish.

4. Any corporation which is a member can appoint one or more corporate representatives who may exercise on its behalf all of its powers as a member provided that they do not do so in relation to the same shares.

5. No business, other than the appointment of a chairman to the meeting, shall be transacted at the meeting unless a quorum is present at the time at which the meeting proceeds to business. Two qualifying persons are a quorum unless those persons are only qualifying persons because (i) they are each authorised to act as the representative of a corporation, and they are representative of the same corporation and (ii) they are each appointed as a proxy of a member, and they are proxies of the same member. A "qualifying person" is an individual who is a member, any person authorised to act as a representative of a member (being a corporation) at the meeting or a person appointed as proxy of a member in relation to the meeting.

6. The Resolution is to be proposed at the meeting as a special resolution. Accordingly, the resolution will only be passed if 75 per cent. of the votes cast at the meeting (whether in person, by representative or by proxy) are in favour of the relevant resolution.

Référence de publication: 2011041165/799/61.

---

**Hermes Universal, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.409.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 avril 2011 à 13 h 00, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises.
4. Election des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société deux jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011046083/755/23.

---

**Crosscapital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 114.057.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") of Crosscapital Sicav (the "Company") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *April 21, 2011* at 11 a.m., for the purpose of considering the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2010
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Directors' fees
7. Composition of the board of directors
8. Election or re-election of the auditor
9. Miscellaneous

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days before the Meeting at the windows of BNP Paribas Luxembourg, 10A, boulevard Royal, L- 2093 Luxembourg, where forms of proxy are available.

The annual report as at December 31, 2010 is available upon request from the registered office of the Company.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011046082/755/27.

---

**Miron S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 37.577.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le *14 avril 2011* à 14 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Délibérations relatives à la nomination du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique de la société participée LUCKY S.p.A.
2. Divers.

Référence de publication: 2011040618/545/14.

---

**Marigny Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 93.828.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *14 avril 2011* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011038750/10/18.

---

**Content Ventures Limited, Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.338.

IN THE HIGH COURT OF JUSTICE  
CHANCERY DIVISION  
COMPANIES COURT  
(No. 1974 of 2011)

In the matter of content ventures limited  
and

In the matter of the companies act 2006

Notice is hereby given that, by an Order dated 24 March 2011 made in the above matters, the Court has directed a meeting (the

**COURT MEETING**

to be convened of the Scheme Shareholders (as defined in the scheme of arrangement referred to below), for the purpose of considering and, if thought fit, approving (with or without modification) a scheme of arrangement (the "Scheme") pursuant to Part 26 of the Companies Act 2006 proposed to be made between Content Ventures Limited (the "Company") and the Scheme Shareholders (as defined in the Scheme) and that such Court Meeting will be held at the offices of Mayer Brown International LLP, 201 Bishopsgate, London EC2M 3AF on 13 April 2011 at 10.45 a.m. at which place and time all Scheme Shareholders are requested to attend.

A copy of the Scheme and a copy of the explanatory statement required to be furnished pursuant to section 897 of the Companies Act 2006 are incorporated in the document of which this notice forms part.

Scheme Shareholders entitled to attend and vote at the meeting may vote in person at the Court Meeting or they may appoint another person, whether a member of the Company or not, as their proxy to attend and vote in their place. A BLUE Form of Proxy for use at the Court Meeting is enclosed with this notice.

Completion and return of a BLUE Form of Proxy will not prevent a Scheme Shareholder from attending and voting at the Court Meeting.

Scheme Shareholders are entitled to appoint a proxy in respect of some or all of their Scheme Shares. Scheme Shareholders are also entitled to appoint more than one proxy, provided that each proxy is appointed to exercise the rights attached to a different share or shares held by such holder. A space has been included on the BLUE Form of Proxy to allow Scheme Shareholders to specify the number of shares in respect of which that proxy is appointed. Scheme Shareholders who return the BLUE Form of Proxy duly executed but leave this space blank will be deemed to have appointed the proxy in respect of all of their Scheme Shares.

Scheme Shareholders who wish to appoint more than one proxy in respect of their shareholding should photocopy the BLUE Form of Proxy as required. Such holders should also read the "Multiple Proxy Voting Instructions" set out on the BLUE Form of Proxy, and note the principles that will be applied in relation to multiple proxies.

It is requested that forms appointing proxies be lodged with the Registrars, PXS, 34 Beckenham Road, Beckenham BR3 4TU so as to be received by no later than 10.45 a.m. or, in the case of an adjourned meeting, by no later than 48 hours before the time appointed for the adjourned Court Meeting, but if forms are not so lodged, they may be handed to the Chairman at the Court Meeting, in each case before the start of the Court Meeting.

In the case of joint Scheme Shareholders, the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, will be accepted to the exclusion of the vote(s) of the other joint holder(s) and for this purpose, seniority will be determined by the order in which the names stand in the register of members of the Company in respect of the joint holding.

The entitlement of Scheme Shareholders to attend and vote at the Court Meeting or any adjournment (and the number of votes which may be cast thereat) will be determined by reference to the register of members of the Company at 6.00 p.m. on the day which is two days before the date of the Court Meeting or, in the case of an adjourned meeting, at 6.00 p.m. on the day which is two days before the date of the adjourned meeting. In each case, changes to the register of members of the Company after such time will be disregarded.

By the said Order, the Court has appointed Robert Burke or, failing him, Martin Johnston to act as Chairman of the Court Meeting and has directed the Chairman to report the result of the Court Meeting to the Court.

The Scheme will be subject to the subsequent sanction of the Court.

Dated 25 March 2011.  
Mayer Brown International LLP  
201 Bishopsgate  
London EC2M 3AF  
*Solicitors for the Company*

Référence de publication: 2011041164/799/58.

---

**ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 86.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le mardi 12 avril 2011 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2011042230/755/20.

---

**Global Competence, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.038.

Gemäß Art. 12 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

**ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre zum 13. April 2011 um 17.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Ernennung einzelner Verwaltungsratsmitglieder.
6. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2011.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011041605/25.

---



**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of Mr Luc Leroi, bondholders' representative, a

**GENERAL MEETING**

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010249599 (the "Bonds 2010") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 50,272,605.30, 4.5 per cent bonds with redeemable share subscription warrants attached due November 18, 2005 at an issue price: € 686.10, represented by 73.273 bonds with a par value of € 686.10, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on November 14, 2005 (the "Prospectus"), will be held at 24 rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, on April 13, 2011 at 13.30 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of a fund for the purpose of protecting the common interest of the Bondholders in accordance with the provisions of article 94-2 (9) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
2. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the funding of this fund;
3. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the powers of the Bondholders' representative in relation to this fund;
4. Determination of the remuneration of the Bondholders' representative in connection with the Statement of Claim and the Tierce-Opposition; and
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2010 from March 28, 2011 on request with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com) or with the bondholders representative (contact [lloroi@pt.lu](mailto:lloroi@pt.lu))

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2010 of the Company, the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2010 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the quorum at the general meeting shall be 50% of the outstanding Bonds 2010. The resolutions will be passed by 2/3 of the votes cast by the Bondholders present or represented at the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting). In addition, Article 94-5 of the Law provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the Law, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2010, the Bonds 2010 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream, Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2010 are effected.

All of the Bonds 2010 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2010, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2010. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2010 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of April 8, 2011 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2010, it shall not release the Bond 2010 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2010 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2010 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from March 28, 2011 to April 8, 2011

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is April 8, 2011

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is April 8, 2011

### 3. Contact

The Bondholder representative

Mr Luc Leroi

13a rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14 rue du Rouget de Lisle F-92889 Issy les Moulineaux

Fax : +33 1.49.08.05.82

Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. David Benhamou  
Tel: +352 26 47 67 1  
Fax: +352 26 47 67 67  
Email: dbenhamou@orcogroup.com

Eischen March 22, 2011.

Luc Leroi

*Bondholder representative*

Référence de publication: 2011041166/1273/121.

---

**OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Gemäß Art. 12 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

**ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

der Aktionäre zum 13. April 2011 um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2010 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Änderungen im Verwaltungsrat
6. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2011.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2011041613/24.

---

**Enhanced Index Investing Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 121.903.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le 13 avril 2011 à 14.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du réviseur d'entreprises.
6. Divers.

Tout actionnaire au porteur désirant être présent ou représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire devra en aviser la société et déposer ses actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès d'un des agents payeurs.

Les actionnaires nominatifs inscrits au Registre des actionnaires à la date de l'Assemblée seront autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'il désirent être présents à l'Assemblée Générale Ordinaire, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Référence de publication: 2011042190/755/23.

---

**Compagnie Financière Terria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.567.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 12 avr. 2011 à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011042186/1267/16.

---

**Luxonen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

The Board of Directors of Luxonen S.A., a société anonyme, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under registration number B 30.541, with a total number of 10,629,760 shares out of which 10,429,760 are entitled to vote (the "Company"), hereby convenes in accordance with the provisions of article 11 of its articles of association two General Meetings of Shareholders of the Company:

The

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Shareholders (first general meeting) to be held through private deed is convened on Friday the 15<sup>th</sup> of April 2011 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, located at 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and has the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation of the management report by the Board of Directors and the reports of the Independent Auditor in relation to the annual accounts and the consolidated financial statements of the Company for the financial year ending on 31 December 2010.
2. Approval of the consolidated financial statements for the financial year ending on 31 December 2010.
3. Approval of the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2010.
4. Allocation of result.
5. Discharge of the Board of Directors and Independent Auditor for the financial year ending on 31 December 2010.
6. Election of the members of the Board of Directors.
7. Appointment of an Independent Auditor (Réviseur d'Entreprises) for the purposes of the annual accounts and the consolidated financial statements for the financial year ending on 31 December 2011.
8. Decisions on the compensation that shall be paid to the Board of Directors and the Independent Auditor.
9. Election of the Nomination Committee
10. Proposal regarding the authorisation to be given to the Board of Directors of the Company pursuant to article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to repurchase shares of the Company and, inter alia, the determination of the terms and conditions of the proposed acquisition and, in particular, the maximum number of shares to be acquired, the duration of the period for which the authorisation is given as well as the maximum and minimum consideration.
11. Miscellaneous.

**The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Shareholders of the Company (second general meeting) to be held through notary deed is convened on Friday the 15<sup>th</sup> of April 2011 at 11.30 a.m. at the registered office of the Company, located at 26 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg and has the following agenda:

*Agenda:*

1. Cancellation of the 200,000 shares in the Company acquired by the Company in the financial year ending on 31 December 2010.
2. Reduction of the share capital of the Company from its current amount of SEK 160,262,387.68 to SEK 157,247,034.79.
3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

If you plan to attend the General Meetings, you are kindly requested to notify the Company thereof before 13th of April 2011 in writing by Post to Luxonen S.A., P.O Box 871, L-2018 Luxembourg, or by fax to +352 26649182, or by Email to luxonengroup@pt.lu . Shareholders are kindly requested to provide their name, address and telephone number.

Each person entitled to vote at the General Meetings may complete the proxy form which may be downloaded from Luxonen S.A.'s website www.luxonen.com, on which you are kindly requested to specify the number of shares held and date, sign and return the original by Post to Luxonen S.A., P.O. Box 871, L-2018 Luxembourg and a copy by fax to +352 26649182 before 13th of April 2010.

Shareholders whose shares are registered in the name of a nominee through the trust department of a bank or similar institution must, in order to be entitled to participate in the General Meetings, request their bank/nominees that their shares are temporarily re-registered in their own names in the register of shareholders maintained by Carnegie Investment Bank AB. Such registration must be effected by Thursday, April 7, 2011. Shareholders should inform their bank/nominees well in advance of this date.

*Quorum/Majority*

The Annual General Meeting will deliberate validly regardless of the number of shares present or represented. Decisions are taken with a simple majority of the votes validly cast at the meeting.

The Extraordinary General Meeting will only deliberate validly if at least half of the share capital is present or represented. Should the quorum of half of the share capital not be met, then in conformity with article 67-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a second Extraordinary General Meeting may be convened, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and with the second notice to be published fifteen days before the meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes validly cast.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011042198/250/68.

**Publi Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 33.068.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 14 avril 2011 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011042201/1267/16.

**DB Advisors Invest, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011037175/10.

(110041057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

**VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 85.531.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of the Fund, to be held on 13<sup>th</sup> April 2011 at 10.30 am at the Fund's registered office located 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

*Agenda:*

1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at 31<sup>st</sup> December 2010
3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31<sup>st</sup> December 2010
5. Statutory nominations i.e:
  - Resignation of Giovanni Patri on 18<sup>th</sup> February 2011
  - Appointment of Arnaud Bouteiller and Alessandro Castagnetti as Directors subject to the Luxembourg Supervisory Authority's approval
  - Renewal of mandates of Sylvain Feraud, Margherita Balerna Bommartini and Renzo Triulzi as Directors
6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at 31<sup>st</sup> December 2010 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office .

Proxy forms are available at the Fund's registered office.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011042203/755/33.

**AMB Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.622.

**EXTRAIT**

Le règlement de gestion prenant effet au 15 mars 2011 concernant le Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisés AMB Europe Logistics JV, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011039448/15.

(110043426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

**Express Car Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7791 Bissen, 12, route de Roost.  
R.C.S. Luxembourg B 142.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011025287/13.

(110030235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Bertrange, le 06 octobre 2010.*

En date du 06 octobre 2010, Monsieur Giuseppe Moschella demeurant à Scafati Salerno (I), 15, via Terralavoro, a cédé à Monsieur Luigi Calvetti, demeurant à L-5681 DAHLEIM, 2, Engelgaass, la totalité de ses 50 parts sociales ( cinquante parts) de la société à responsabilité limitée EGO LUXEMBOUG S.à.r.l.

Il résulte après cette cession de parts sociales, que le capital social de la société est détenu de la façon suivante:

Monsieur Luigi Calvetti: 100 parts sociales.

Monsieur Giuseppe Moschella demeurant à Scafati Salerno (I), 15, via Terralavoro, a démissionné de sa fonction de gérant technique avec effet immédiat.

Monsieur CALVETTI Luigi, demeurant à L-5681 DAHLEIM, 2, Engelgaass, est nommé gérant unique de la société Ego Luxembourg Sàrl, à partir de ce jour.

Bertrange, le 06 octobre 2010.

LUIGI CALVETTI / MOSCHELLA GIUSEPPE.

Référence de publication: 2011025292/18.

(110029928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of Mr Luc Leroir, bondholders' representative, a

**GENERAL MEETING**

of the holders of the bonds registered under ISIN code: FR0010333302 (the "Bonds 2013") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on June 1, 2006 of € 149.999.928, 1 per cent convertible bonds due May 31, 2013 at an issue price: € 138, represented by 1.086.956 convertible bonds with a par value of € 145, for which the visa on the prospectus was delivered by the CSSF on May 17, 2006 (the "Prospectus"), will be held at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, on *April, 2011* at 15.00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of a fund for the purpose of protecting the common interest of the Bondholders in accordance with the provisions of article 94-2 (9) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
2. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the funding of this fund;
3. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the powers of the Bondholders' representative in relation to this fund;
4. Determination of the remuneration of the Bondholders' representative in connection with the Statement of Claim and the Tierce-Opposition; and
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2013 from March 28, 2011 on request either with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com) or with the Bondholders Representative by email at [lleroi@pt.lu](mailto:lleroi@pt.lu).

Copies of the Prospectus and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com>. and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2013 of the Company; the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

1. Authorization to participate

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2013 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent CACEIS Corporate Trust can attend and vote at any meeting.

The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

## 2. Participation in and Voting at the Meeting

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the quorum at the general meeting shall be 50% of the outstanding Bonds 2013. The resolutions will be passed by 2/3 of the votes cast by the Bondholders present or represented at the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting). In addition, Article 94-5 of the Law provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the Law, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2013, the Bonds 2013 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2013 are effected.

All of the Bonds 2013 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2013, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Voting instructions may be delivered only through direct Accountholders with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution mentioned in the Agenda and by stating the Principal Amount of Bonds 2013. A splitting of the resolutions is not accepted.

In order to obtain a voting certificate or instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or any adjourned Meeting, as the case may be) in accordance with a Bondholder's instructions, an Accountholder must procure delivery of an electronic voting instruction, in accordance with the procedures of Euroclear or Clearstream Luxembourg, to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date all of them as defined below.

If a Bondholder is not wishing to attend and vote at the Meeting or any adjourned such Meeting in person, he can instruct the Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the meeting or any adjourned such Meeting on his behalf with the type of vote: in favour of / against / abstain from the proposed resolution. A splitting of the resolutions is not accepted.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2013 in order to procure delivery of their voting instructions via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of April 8, 2011 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2013, it shall not release the Bond 2013 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2013 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2013 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the



day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from March 28, 2011 to April 8, 2011

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is April 8, 2011

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is April 8, 2011

### 3. Contact

The Bondholder representative

Mr Luc Leroi

13a rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

CACEIS Corporate Trust

Service assemblées

14 rue du Rouget de Lisle F-92889 Issy les Moulineaux

Fax : +33 1.49.08.05.82

Email: gisele.gresle@caceis.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. David Benhamou

Tel: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Email: dbenhamou@orcogroup.com

Eischen March 22, 2011.

Luc Leroi

*Bondholder representative*

Référence de publication: 2011041167/1273/120.

---

### **EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 48.700,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Patrick Weber,

M. Karl Heinz Horrer,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025293/21.

(110030063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Euro Les Tours S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.131.100,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.186.

Il résulte d'une décision prise par l'Administration Communale de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, relative à la dénomination du Parc d'Activité Syrdall, que la zone industrielle et le Parc d'activité Syrdall a changé de dénomination et que le siège social de la Société est dorénavant établi, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

1. Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, route de Remich, a démissionné avec effet au 31 décembre 2010 en tant que gérant de la société;

2. Monsieur Christopher JENNER, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, est nommé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011025294/21.

(110030023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 757.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Il résulte d'une décision prise par l'Administration Communale de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, relative à la dénomination du Parc d'Activité Syrdall, que la zone industrielle et le Parc d'activité Syrdall a changé de dénomination et que le siège social de la Société est dorénavant établi, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

1. Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, route de Remich, a démissionné avec effet au 31 décembre 2010 en tant que gérant de la société;

2. Monsieur Christopher JENNER, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, est nommé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011025295/21.

(110030046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.715.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Il résulte d'une décision prise par l'Administration Communale de Schuttrange en date du 30 septembre 2009, relative à la dénomination du Parc d'Activité Syrdall, que la zone industrielle et le Parc d'activité Syrdall a changé de dénomination et que le siège social de la Société est dorénavant établi, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 13 décembre 2010 que:

1. Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, route de Remich, a démissionné avec effet au 31 décembre 2010 en tant que gérant de la société;

2. Monsieur Christopher JENNER, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, est nommé avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2011025296/21.

(110029983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**European Ciccone S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 60.344.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme EUROPEAN CICCONE SA (RCS B60.344), dont le siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, a été dénoncé en date du 7 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 24 février 2011.

Pour extrait conforme

Maître Ana ALEXANDRE

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011025297/18.

(110029965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.829.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.905.

—  
*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 4 Février 2011.*

Les associés ont accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

M. Karl Heinz Horrer,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025303/21.

(110030071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Felsberg Holding S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.190.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011025304/13.

(110030220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Orco Property Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

At the request of Mr Luc Leroi, bondholders' representative, a

**GENERAL MEETING**

of the holders of the bonds registered under ISIN code: XS0291838992 and XS0291840626 (the "Bonds 2014") as described in the Prospectus (as defined below) issued by the Company in relation to the issue on March 28, 2007 of € 175,000,461.60, 2.5 per cent bonds with redeemable warrants attached due March 28, 2014 at an issue price: 97.10 per cent, represented by 119,544 bonds of € 1,421.45 each, for which a visa on the prospectus was delivered by the CSSF (the "Prospectus"), will be held at 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg, on *April 13, 2011* at 16.00 Central European time ("CET") (the "Meeting"). The Meeting will be held in order to consider the following agenda:

*Agenda:*

1. Creation of a fund for the purpose of protecting the common interest of the Bondholders in accordance with the provisions of article 94-2 (9) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
2. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the funding of this fund;
3. In case the General Meeting decides the creation of a fund in accordance with point 1 above of the Agenda, determination of the powers of the Bondholders' representative in relation to this fund;
4. Determination of the remuneration of the Bondholders' representative in connection with the Statement of Claim and the Tierce-Opposition; and
5. Miscellaneous.

The voting certificate, hereinafter mentioned, necessary to be represented and participate at the Meeting shall be at the disposal of the holders of Bonds 2014 from March 28, 2011 on request either with the Company on [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com), with the Bondholders Representative by email at [lleroi@pt.lu](mailto:lleroi@pt.lu).

Copies of the Prospectus, the Safeguard Plan and the articles of association of the Company are available on the Company's website at <http://www.orcogroup.com> and at the registered office of the Company upon request.

The Bondholder's representative would like to point out that for holders of Bonds 2014 of the Company; the conditions for attendance or representation at the Meeting are as follows:

**1. Authorization to participate**

As mentioned in the Prospectus, holders of Bonds 2014 ("Bondholders"), and proxies showing a voting certificate and register of voting certificates issued by the Paying Agent (Bank of New York Mellon, Brussels Branch, Avenue des Arts 35, B-1040 Brussels (Belgium)) can attend and vote at any meeting. The Company and its legal advisors, as well as its respective financial advisors and such other persons as may be accepted by the meeting, may attend and speak at the meeting. Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for an adjourned Meeting. Beneficial Owner who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure.

**2. Participation in and Voting at the Meeting**

In accordance with Article 94-2 and 94-3 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), the quorum at the general meeting shall be 50% of the outstanding Bonds 2014. The resolutions will be passed by 2/3 of the votes cast by the Bondholders present or represented at the Meeting.

The attention of Bondholders is particularly drawn to the fact that the Meeting can take resolutions that will validly bind all the Bondholders (even those not represented at the Meeting). In addition, Article 94-5 of the Law provides that when a Bondholder representative has been appointed in accordance with the provisions of the Law, Bondholders may no longer exercise their rights individually.

As is customary for securities such as the Bonds 2014, the Bonds 2014 are generally held through banks or other financial institutions ("Intermediaries") which have accounts with the clearing and depositary systems, Euroclear Bank S.A./N.V., as operator of the Euroclear System ("Euroclear") and Clearstream Banking, société anonyme ("Clearstream Luxembourg"), through which transactions in the Bonds 2014 are effected.

All of the Bonds 2014 are represented by a bearer global bond (the "Global Bond"). The Global Bond is presently held by a common depositary for Euroclear and Clearstream Luxembourg.

Each person (a "Beneficial Owner") who is the owner of a particular principal amount of the Bonds 2014, through Euroclear, Clearstream Luxembourg or their respective account holders with Euroclear or Clearstream Luxembourg (the "Accountholders"), should be entitled to attend and vote at the Meeting in accordance with the procedures set out below.

Bondholders may also allow their voting right in the Bondholders meeting to be exercised by an authorized representative, e.g. allow another person of their choice to act as proxy. The authorizations must be issued in writing.

Beneficial Owners who are not Accountholders must arrange through their broker, dealer, commercial bank, custodian, trust company or other nominee to contact the Accountholder through which they hold their Bond(s) 2014 in order to procure delivery of their voting instructions if any via Euroclear or Clearstream, Luxembourg to the relevant Paying Agent prior to the Expiration Time on the Expiration Date.

The expiration time shall be 14h30 CET (the "Expiration Time") of April 8 (the "Expiration Date"). The Company has the right to postpone the Expiration Date; in that case, notice of such postponement shall be given to the Bondholders.

Once the Paying Agent has issued a voting certificate for a meeting in respect of a Bonds 2014, it shall not release the Bond 2014 until either (i) the meeting has been concluded or (ii) the voting certificate has been surrendered to the Paying Agent. A vote cast in accordance with a block voting instruction may not be revoked or altered during the 48 hours before the time fixed for the meeting.

Beneficial Owners should note that they must allow sufficient time for compliance with the standard operating procedures of Euroclear and Clearstream Luxembourg and, if applicable, such Accountholder in order to ensure delivery of their voting instructions if any to the Paying Agent in accordance with the time-frame set out in this Notice. Beneficial Owners are urged to contact any such person promptly to ensure timely delivery of such voting instructions.

Once instructions to participate in the Meeting or to vote by proxy have been given, the Beneficial Owner's interest in the Bonds 2014 will be blocked until the conclusion of the Meeting or the adjourned Meeting. This means that it may not be possible to sell such Bonds 2014 until the conclusion of the Meeting or any adjourned Meeting.

Any instructions to participate at the Meeting or to vote by proxy given by a Beneficial Owner will remain valid and effective for the adjourned Meeting. Beneficial Owners who took no action in respect of the Meeting can give instructions for the adjourned Meeting by following the same procedure set forth above.

For the purposes of this Notice, "48 hours" and "24 hours" shall mean a period of 48 hours or 24 hours, respectively, including all or part of a day upon which banks are open for business in both the place where the relevant meeting is to be held and in each of the places where the Paying Agent have their specified offices (disregarding for this purpose the day upon which such meeting is to be held) and such period shall be extended by one period or, to the extent necessary, more periods of 24 hours or 48 hours until there is included as aforesaid all or part of a day upon which banks are open for business as aforesaid.

The period to give instructions is scheduled from March 28, 2011 to April 8, 2011.

Last deadline to receive the Electronic Voting Instruction is April 8, 2011.

Last deadline for revocation, for cancellation or changes is April 8, 2011.

### 3. Contact

The Bondholder representative

Luc Leroi

13a, rue de Clairefontaine

L-8460 Eischen

Email: lleroi@pt.lu

The Paying Agent

Bank of New York Mellon, Brussels Branch,

Avenue des Arts 35, B-1040 Brussel

Tel.: +32 2 326 12 11

Email: latoya.austin@bnymellon.com

The Company

ORCO PROPERTY GROUP, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Att. M. David Benhamou

Tel.: +352 26 47 67 1

Fax: +352 26 47 67 67

Email: dbenhamou@orcogroup.com

Eischen, March 22, 2011.

Luc Leroi.

Référence de publication: 2011041168/1273/106.

**G.20 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 139.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau  
L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011025305/13.

(110030117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**GLT International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 119.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2011025310/13.

(110030257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Assya Capital Investment S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 158.871.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le trente et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ASSYA CAPITAL, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.148973,

ici représentée par Madame Peggy MODAFF, employée privée, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir lui conféré en date du 27 janvier 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable qu'elle déclare constituer comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet****Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination et Forme.**

1.1. Il existe entre l'actionnaire actuel et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "Assya Capital Investment S.C.A., SICAV-FIS" (la "Société") qui sera régie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1.2. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple les lettres, les factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention "société en commandite par actions" complétée par celle de "société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé" ou celle de "SICAV-FIS", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S. Luxembourg suivies du numéro sous lequel la Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

## **Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Gérant.

2.2. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, surviennent ou paraissent imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet Social.**

3.1. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute nature, fonds communs de placements et autres actifs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires (les "Actionnaires" ou individuellement un "Actionnaire") des résultats de la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société est soumise aux dispositions de la Loi FIS et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi FIS.

3.3. La Société pourra notamment emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder notamment à l'émission de billets à ordre, d'obligations, convertibles ou non, assorties ou non de droits de souscription ainsi que de tous autres titres de créance et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions de titres de créance ou de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société existe pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un de ses Actionnaires.

## **Titre II. Responsabilité des actionnaires - Objectifs d'investissement**

### **Art. 5. Responsabilité.**

5.1. L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

5.2. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs d'investissement.** Le Gérant détermine les objectifs d'investissement de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, tels que prévu par le document d'émission de la Société (le "Prospectus") et conformément aux lois et règlements applicables.

## **Titre III. Capital social - Actions**

### **Art. 7. Capital Social.**

7.1. Le capital social de la Société est représenté par des actions (les "Actions") sans mention de valeur nominale, souscrites et émises conformément aux termes et conditions du Prospectus. Le capital social sera à tout moment égal à l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 13 des Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé est d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.).

7.2. Les Actions peuvent, au choix du Gérant, relever de compartiments différents et le produit de l'émission des Actions de chaque compartiment sera investi, conformément à l'article 3 des Statuts, en des titres ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou des types spécifiques d'actions, d'obligations ou d'actifs ou à d'autres caractéristiques spécifiques, à déterminer par le Gérant de temps à autre pour chacun des compartiments.

7.3. Le capital social est composé d'actions de commanditaire (les "Actions Ordinaires") sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et d'une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité") sans désignation de valeur nominale et entièrement libérée.

7.4. Le Gérant peut, à tout moment, émettre des classes d'actions (les "Classes d'Actions") différentes qui peuvent se différencier entre elles par leur régime de frais, l'investissement initial requis, leurs procédures de souscription ou de rachat, leurs exigences d'investissement minimum, les types d'investisseurs ciblés, la devise dans laquelle est exprimée la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie à l'article 13 des Statuts), ou toute autre caractéristique.

Chaque Classe d'Actions peut elle-même être subdivisée en catégories (les "Catégories d'Actions"), qui diffèrent, entre autres, par leur politique de distribution lorsqu'elles sont émises sous la forme d'Actions de capitalisation ou d'Actions de distribution.

Le Gérant établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'article 71 de la Loi FIS (un "Compartiment") pour chaque Classe d'Actions ou pour plusieurs Classes d'Actions. Chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif du Compartiment concerné et correspondra à une quote-part distincte des actifs nets de la Société conformément et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi"). Le Gérant déterminera pour chaque Compartiment un objectif et une politique d'investissement spécifique, des restrictions d'investissements spécifiques, ainsi qu'une dénomination déterminée.

Le Gérant peut établir chaque Compartiment pour une durée illimitée ou au contraire limitée; dans ce dernier cas, le Gérant peut au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Compartiment concerné en une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions des Classes d'Actions et/ou Catégories d'Actions concernées.

7.5. Entre les Actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiment (s) concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements. Le Gérant peut décider, dans l'intérêt de la Société, et de la manière décrite dans les documents commerciaux de la Société, que tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun. Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (EUR), convertis en euros (EUR) et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments, Classes d'Actions et Catégories d'Actions.

7.6. Le Gérant aura la capacité d'admettre à toute date pendant la Période de Souscription (telle que définie dans le Prospectus et ses annexes) de chaque Compartiment de nouveaux Actionnaires à son entière discrétion et sans qu'aucune priorité de souscription ne soit accordée aux Actionnaires existants.

7.7. La souscription, l'émission et la libération des Actions, Classes d'Actions et Catégories d'Actions dans chaque Compartiment obéiront aux règles et modalités prévues dans le Prospectus.

## **Art. 8. Actions.**

8.1. Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels ainsi qu'à tout autre investisseur ayant déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et (i) investissant un minimum de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) dans la Société, ou (ii) bénéficiant d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société (un "Investisseur Averti"). Cette restriction n'est pas applicable au Gérant qui peut détenir, en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société, une Action de Commandité sans pour autant faire partie de l'une de ces catégories.

8.2. La Société pourra faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas ou ne répondant plus aux conditions de l'Investisseur Averti. A cet effet, la Société (i) refusera l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'Investisseur Averti; ou (ii) procédera au rachat forcé de tout ou partie des Actions s'il apparaît qu'un Actionnaire ne répondait pas ou plus aux conditions de l'Investisseur Averti.

8.3. Toutes les Actions seront émises sous forme nominative exclusivement.

8.4. La propriété de l'Action s'établit par une inscription dans le registre des Actionnaires de la Société (le "Registre").

8.5. Le Registre est tenu par l'Agent Teneur de Registre (tel que défini dans le Prospectus) ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant au nom de la Société, et ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre et la (les) Classe(s) (et/ou Catégories) d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action ainsi que des références bancaires et tout mouvement concernant ces Actions. Les Actionnaires doivent indiquer à la Société l'adresse à laquelle toutes les notifications concernant la Société devront leur être envoyées. Cette adresse devra être indiquée dans le Registre. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, changer l'adresse indiquée dans le Registre par voie de notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse indiquée par la Société. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour et il sera notamment possible d'utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et informations et les références bancaires inscrites pour l'accomplissement de tout paiement.



8.6. Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée des Actionnaires ainsi que, pour chaque Classe (ou Catégorie) d'Action, aux assemblées distinctes des Actionnaires de chacune des Classes (ou Catégories) d'Actions.

8.7. La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action jusqu'à cinq (5) décimales. De telles fractions d'Action ne confèrent pas le droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent, sauf lorsque leur nombre est tel qu'elles représentent une Action, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

8.8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Sans préjudice de l'article 19.5 des Statuts, si la propriété d'une ou de plusieurs Actions est indivise, démembrée ou litigieuse, la personne dont le nom est mentionné en premier dans le Registre sera considérée comme mandataire unique dûment désigné pour représenter cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société.

8.9. Chaque porteur d'Actions (autres que le(s) porteur(s) de la/des Action(s) de Commandité) aura au préalable accepté et signé un Contrat de Souscription (tel que défini et précisé dans le Prospectus) l'engageant de manière irrévocable à réaliser toute souscription et tous paiements relatifs au montant total engagé.

## **Art. 9. Transfert d'Actions.**

### **9.1. Cessibilité**

9.1.1. Toute vente, cession, transfert (y compris donation), échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un Actionnaire (une "Cession") de tout ou partie de ses Actions s'effectue conformément à la Loi et aux Statuts et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les Statuts.

9.1.2. Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions du présent article est nulle et inopposable à la Société ainsi qu'aux Actionnaires. La Cession nulle et inopposable n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation éventuelle, tous les droits et obligations attachés aux Actions sont exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres Actionnaires.

### **9.2. Cession de l'Action de Commandité**

9.2.1. La (ou les) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant ne peut (peuvent) faire l'objet d'une Cession qu'avec l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Gérant peut, à ses frais, procéder à la Cession de sa (ou ses) Action(s) de Commandité à une ou plusieurs de ses affiliées sans l'accord des Actionnaires, conformément à la loi applicable et sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

9.2.2. Dans l'hypothèse d'une Cession de(s) l'Action(s) de Commandité, le cessionnaire ou le bénéficiaire de la Cession sera substitué à sa place et admis au sein de la Société en tant que Gérant de la Société conformément à la loi applicable et sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Immédiatement après, le gérant remplaçant est autorisé par les Statuts à poursuivre les affaires de la Société.

### **9.3. Cession des Actions Ordinaires**

9.3.1. Toute Cession des Actions Ordinaires est libre.

9.3.2 Le Gérant aura cependant le droit d'interdire toute Cession qui engendrerait un problème réglementaire et/ou fiscal pour la Société ou le Gérant.

9.3.3 Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les Statuts, tout cessionnaire qui projette d'acquérir des Actions n'aura le droit de devenir un Actionnaire en remplacement de l'actionnaire cédant que si: (i) le Cessionnaire a signé les documents exigés par le Gérant ainsi que tous les autres documents raisonnablement exigés par le Gérant pour établir l'accord du Cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des Statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par le Gérant en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'Actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations de l'actionnaire cédant à l'égard de la Société et (ii) le cessionnaire est Investisseur Averti,.

9.3.4. L'Agent Teneur de Registre est en droit de refuser d'enregistrer le Cessionnaire en tant qu'Actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

9.3.5. Toute cession d'Actions est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par le Gérant ou par toute(s) autre(s) personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant.

## **Art. 10. Emission des Actions - Classes d'Actions - Catégories d'Actions.**

10.1. Le Gérant est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'Actions nouvelles, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre, sous réserve des dispositions de la Loi.

10.2. Le Gérant peut décider d'émettre une ou plusieurs Classes d'Actions ou une ou plusieurs Catégories d'Actions, pour la Société ou pour chaque Compartiment, qui seront souscrites par les Actionnaires Commanditaires.

10.3. Lorsque des dividendes seront distribués aux porteurs d'Actions donnant droit à dividendes, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des Actions donnant droit à dividendes, entraînant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque Action donnant droit à dividendes, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des Actions de capitalisation ne soit changée.

10.4. Le Gérant peut ultérieurement proposer de nouvelles Classes (ou Catégories) d'Actions sans l'approbation des Actionnaires. Ces nouvelles Classes (ou Catégories) d'Actions pourront être émises sous un régime différent de celui des Classes (ou Catégories) d'Actions existantes, y compris notamment la détermination de la commission de gestion applicable à ces Actions, ainsi que d'autres droits relatifs à la liquidité des Actions. Le cas échéant, le Prospectus de la Société sera mis à jour en conséquence.

10.5. Le Gérant peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions seront émises dans une Classe (ou Catégorie) d'Actions et/ou un Compartiment. Le Gérant peut, notamment, décider que les Actions d'une certaine Classe (ou Catégorie) d'Actions ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans le Prospectus. Par ailleurs, outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi FIS, le Gérant peut déterminer toute autre condition de souscription telle qu'un montant minimum de souscription, un montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions d'un Compartiment ou d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions devant être initialement souscrites, un montant minimum d'Actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les Actions souscrites et non payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des Actions ou encore les montants minimaux de détention d'Actions. Ces conditions et des conditions supplémentaires seront exposées et entièrement décrites dans le Prospectus de la Société et ses annexes.

10.6. Lorsque la Société offre des Actions en souscription, le prix par Action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par le Gérant et reflétées dans le Prospectus et ses annexes. Le prix ainsi déterminé devra être payé dans une période prévue par le Gérant et indiquée dans le Prospectus et ses annexes. Le Gérant pourra exiger que tout Actionnaire investisse dans la Société, lors de la souscription d'Actions ou ultérieurement, une somme complémentaire au prix de souscription des Actions, qui sera prêtée à la Société et dont le Gérant pourra fixer le montant et les conditions de remboursement. Ce prêt pourra être rémunéré ou non par la Société et faire éventuellement l'objet d'une incorporation dans un titre de créance dont le Gérant pourra déterminer les caractéristiques. Les Actionnaires pourront également proposer au Gérant d'octroyer un ou des prêts à la Société et ses Compartiments selon des termes et conditions acceptables pour le Gérant, celui-ci conservant la prérogative d'accepter ou de refuser ce(s) prêt(s) dans l'intérêt de la Société.

Le Gérant peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer ainsi que de recevoir toute somme complémentaire à titre de prêt octroyé par un Actionnaire conjointement ou non à la souscription.

10.7. La Société pourra émettre, dans les conditions et selon les modalités fixées le cas échéant dans le Prospectus, une (des) Action(s) de Commandité supplémentaire(s) dont la souscription sera réservée à l'actuel Gérant en tant qu'Actionnaire Commandité de la Société.

10.8. La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou tous autres actifs en observant les conditions édictées par la Loi, notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises de la Société, et à condition que ces valeurs ou autres actifs soient conformes aux objectifs et stratégie d'investissement de la Société.

10.9. Sous réserve de l'approbation du Gérant, l'assemblée générale des Actionnaires d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions, statuant à la majorité simple sans exigence de quorum, peut décider:

- a) de fusionner ou de fractionner les Actions de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions;
- b) de réduire le capital de la Société par annulation des Actions de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions et de rembourser aux Actionnaires de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions à la date de distribution;
- c) d'affecter l'actif et le passif attribuables à cette Classe (ou Catégorie) d'Actions à un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois, moyennant l'émission d'actions de cet organisme de placement collectif distribuées aux Actionnaires de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée. En cas d'attribution à un organisme de placement collectif ayant la forme d'un fonds commun de placement, cette attribution n'engagera que les Actionnaires de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée ayant expressément approuvé cette attribution. Par ailleurs, si l'attribution est faite à un organisme de placement collectif situé à l'étranger, les résolutions, pour être valables, seront prises à l'unanimité des Actionnaires de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée en circulation à ce moment et avec l'accord du Gérant.
- d) d'affecter les actifs de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions à ceux d'une autre Classe (ou Catégorie) d'Actions existante et de requalifier les Actions de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée comme étant des Actions d'une autre Classe (ou Catégorie) d'Actions (si cela s'avère nécessaire à la suite d'un fractionnement ou d'une fusion et du paiement aux Actionnaires du montant correspondant à la fraction de droit ou de l'attribution, s'il en a été décidé ainsi, de droits correspondant aux fractions de droits conformément à l'article 8 des Statuts).
- e) de réorganiser ladite Classe (ou Catégorie) d'Actions en la divisant en deux ou plusieurs Classes (ou Catégories) d'Actions.

Lorsque le Gérant considère que des impératifs de rationalisation économique, d'optimisation de la gestion opérationnelle de la Société, ou qu'un changement intervenu dans la situation économique ou politique relative à une Classe (ou Catégorie) d'Actions le justifient ou encore lorsqu'il en va de l'intérêt des actionnaires d'une Classe (ou Catégorie)

d'Actions, il peut à sa seule initiative, dans le respect des lois applicables et des droits des Actionnaires, décider (i) de réorganiser ladite Classe (ou Catégorie) d'Actions par voie de division en deux ou plusieurs Classes (ou Catégories) d'Actions, (ii) de fusionner ladite Classe (ou Catégorie) d'Actions avec une autre Classe (ou Catégorie) d'Actions du même Compartiment ou d'un Compartiment distinct, (iii) d'apporter ladite Classe (ou Catégorie) d'Actions à un autre organisme de placement collectif en contrepartie de l'émission d'actions de cet autre organisme de placement collectif, ou encore (iv) d'annuler ladite Classe ou (Catégorie) d'Actions par leur remboursement à leur Valeur Nette d'Inventaire.

La décision du Gérant ou de l'assemblée générale des Actionnaires de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée devra faire l'objet d'une notification aux Actionnaires concernés selon les règles de notification prévue au Prospectus pour les avis aux Actionnaires. En attendant que la liquidation ou l'apport puisse se réaliser, les Actionnaires concernés pourront obtenir un rachat sans frais pendant une période d'un mois à dater de la notification susmentionnée, nonobstant toute autre disposition interdisant le rachat.

#### **Art. 11. Rachat des Actions.**

11.1. La Société est de type ouvert, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat des Actions par les Actionnaires pourront être acceptées par la Société moyennant un préavis décidé par le Gérant et indiqué dans le Prospectus.

11.2. Le prix de rachat sera déterminé par le Gérant selon une valeur qu'il déterminera à sa seule discrétion selon la méthodologie qu'il estimera appropriée en l'espèce.

11.3. Les Actions sont rachetées de manière forcée par la Société si un Actionnaire cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Averti au sens de la Loi FIS. Dans ce cas, le rachat forcé a lieu selon les conditions et modalités prévues dans le Prospectus.

11.4. Le Gérant est autorisé à annuler les Actions rachetées.

11.5. La Société aura le droit, si le Gérant le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société et l'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société.

**Art. 12. Conversion des Actions.** Tout Actionnaire peut demander, moyennant l'accord du Gérant, la conversion en tout ou en partie de ses Actions d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions en Actions d'une autre Classe (ou Catégorie) d'Actions à l'intérieur du même Compartiment ou d'un Compartiment à un autre Compartiment.

Le taux de conversion des Actions d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions à une autre sera déterminé selon les principes d'évaluation arrêtés, conformément au Prospectus, par le Gérant au moment de la conversion.

Le Gérant pourra imposer des restrictions notamment quant à la fréquence, aux modalités et aux conditions des conversions et pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Les Actions dont la conversion en Actions d'une autre Classe (ou Catégorie) d'Actions aura été effectuée seront annulées.

### **Titre IV. Evaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire**

#### **Art. 13. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.**

13.1. La valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") des Actions de chaque Classe et Catégorie d'Actions et pour chaque Compartiment, le cas échéant, sera déterminée, sous la responsabilité du Gérant, dans la devise de référence du Compartiment concerné (telle que spécifiée dans le Prospectus) ou de la Classe (ou Catégorie) d'Actions concernée, lors de chaque Jour d'Évaluation (tel que défini dans le Prospectus) et tel que plus amplement précisé dans le Prospectus.

Les actifs de la Société comprennent:

- a) toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- b) tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- c) tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par la Société;
- d) tous les dividendes et distributions payables à la Société, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- e) tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant à la Société, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- f) les coûts d'établissement de la Société, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- g) les autres actifs immobilisés corporels de la Société, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;
- h) tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- b) tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant) mais pas encore payés;
- c) les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Évaluation (tel que défini dans le Prospectus) ainsi que toute autre provision autorisée ou approuvée par le Gérant;
- d) tous les autres engagements de la Société quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant), à l'exception des engagements représentés par des Actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative, les frais de constitution, frais administratifs, etc.;
- e) la rémunération et les honoraires ainsi que tous frais afférents des gestionnaires et conseillers en investissement de la Société, des experts-comptables, de la banque dépositaire et de ses correspondants bancaires, de l'Agent Teneur de Registre, des agents payeurs, des courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que des réviseurs d'entreprises de la Société;
- f) la rémunération des agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression de prospectus, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi-annuels), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes;
- g) les frais d'acquisition et de vente des actifs;
- h) les intérêts et frais bancaires et frais de portage; ainsi que
- i) les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

13.2. La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe (ou Catégorie) d'Actions comme suit.

Chaque Classe (ou Catégorie) d'Actions prend part dans le Compartiment concerné en fonction du portefeuille et des droits aux distributions attribuables à chacune des Classes (ou Catégories) d'Actions.

La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits aux distributions attribués au sein du Compartiment donné à une Classe (ou Catégorie) d'Actions particulière au sein d'un Compartiment donné au Jour d'Évaluation donné, diminuée des engagements relatifs à cette Classe (ou Catégorie) d'Actions particulière au sein d'un Compartiment donné, existants au Jour d'Évaluation, représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe (ou Catégorie) d'Actions au Jour d'Évaluation concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions au Jour d'Évaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions au Jour d'Évaluation concerné divisée par le nombre total d'Actions de ladite Classe (ou Catégorie) d'Actions en circulation à ce Jour d'Évaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera émise avec deux (2) décimales.

Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe (ou Catégorie) d'Actions déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes (ou Catégories) d'Actions au prorata de leurs Valeurs Nettes d'Inventaire respectives ou de toute autre manière que le Gérant déterminera de bonne foi.

13.3. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à tout moment à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et des engagements du Compartiment en question. Les actifs de chaque Compartiment sont évalués sur base de leur valeur probable de réalisation estimée de bonne foi.

Pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les montants éventuels des réserves de la Société faites par le Gérant en vue d'assurer le juste paiement des sommes distribuables aux Actionnaires seront traités comme s'ils avaient été distribués aux Actionnaires et seront donc compris dans la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la somme des avoirs nets des différents Compartiments actifs au sein de la Société et convertie en euro (EUR) au taux de change applicable à Luxembourg au Jour d'Évaluation dont question.

13.4. L'évaluation des actifs non cotés et non négociables sur un marché réglementé (notamment en matière de Private Equity) de la Société et de ses Compartiments seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Gérant et, notamment, en faisant référence le cas échéant aux recommandations en matière d'évaluation à l'usage du capital-investissement et du capital risque publiées par la European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) et dans le respect de la réglementation comptable en vigueur au Jour d'Évaluation.

13.5. Lorsqu'il est recouru à des opérations de couverture de risque (de type hedging), la méthode d'évaluation retenue est basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Les valeurs exprimées en une autre

devise que la devise d'expression de la Société seront converties aux taux de change en vigueur à Luxembourg au Jour d'Evaluation concerné.

13.6. Des actions ou des parts dans des organismes de placement de type ouvert seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire disponible le jour ouvrable précédent le Jour d'Evaluation réduite éventuellement des commissions applicables.

Si certains événements, ayant pour effet de modifier de manière significative la valeur nette d'inventaire de ces actions ou parts d'organismes de placement collectif, se produisent depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, selon l'opinion raisonnable du Gérant, cette modification de valeur.

L'évaluation des autres avoirs des différents Compartiments est déterminée conformément aux principes suivants:

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore encaissés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

La valeur des valeurs mobilières et/ou des instruments financiers dérivés qui sont cotés ou négociés à une bourse sera basée sur le prix de clôture du jour ouvrable précédent et, si approprié, sur le prix moyen de la bourse qui est normalement le marché principal pour ces valeurs mobilières et/ou instruments dérivés, et toutes valeurs mobilières et/ou instruments dérivés négociés sur toute autre marché réglementé seront évalués d'une façon aussi proche que possible de celle prévue pour les valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés cotés.

Pour des valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés non cotés ou des valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés non négociés à une bourse ou sur un autre marché réglementé, ainsi que pour des valeurs mobilières et/ou instruments financiers dérivés cotés sur cet autre marché pour lesquelles aucun prix d'évaluation n'est disponible, ou pour des valeurs mobilières pour lesquelles les prix de cotation ne sont pas représentatifs de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la valeur sera déterminée avec prudence et bonne foi sur base de la valeur probable de réalisation.

Les liquidités et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur du marché plus tous intérêts courus ou sur base de leurs coûts amortis. Tous autres avoirs seront, si la pratique le permet, évalués de la même façon.

Les contrats d'échanges sont évalués à leur juste valeur conformément aux principes arrêtés par le Gérant fondée sur les valeurs ou actifs sous-jacents ou indiquée par les contreparties.

13.7. La Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions et, le cas échéant, par Catégorie d'Actions à chaque Jour d'Evaluation sera communiquée aux Actionnaires au plus tard dans les cent cinquante (150) jours suivant le Jour d'Evaluation concerné.

13.8. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, le Gérant établit un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

a) les produits résultant de l'émission de chaque Action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'avoirs établi pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;

b) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;

c) lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou engagement est attribué à tous les portefeuilles à parts égales ou, si les montants le permettent, en proportion de la Valeur Nette d'Inventaire respective des Compartiments concernés;

e) à la suite du paiement de dividendes fait aux détenteurs d'Actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

#### **Art. 14. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.**

14.1. Le Gérant peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

(i) lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(ii) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours de bourse ou sur un autre marché, sont hors service;

(iii) pendant toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(iv) pendant toute période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire des parts ou actions de l'un ou de plusieurs organismes de placement collectif dans lequel la Société a investi ne peut pas être déterminée avec précision, de manière à refléter leur réelle valeur du marché;

(v) en cas de liquidation de la Société ou d'un Compartiment.

14.2. Tout Actionnaire ayant demandé la Valeur Nette d'Inventaire sera informé d'une telle suspension si, selon le Gérant, la suspension excédera huit (8) jours.

## Titre V. La gérance

### Art. 15. Le Gérant.

15.1. La Société est gérée par Assya Capital, en sa qualité d'Actionnaire Commandité (le "Gérant").

15.2. Le Gérant ne peut être révoqué de sa fonction de gérant de la Société, sauf disposition expresse de la loi ou des Statuts, que dans les cas de faute grave ou négligence grave, sur décision unanime de l'assemblée générale des Actionnaires réunis conformément aux conditions de quorum requises pour la modification des Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un gérant en remplacement du Gérant de la Société (le ou un "Gérant Remplaçant") agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

15.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute ni mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, proposé par l'Initiateur (tel que défini dans le Prospectus), qui n'est pas nécessairement Actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, convoquée par cet administrateur, se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires nommeront, sur proposition de l'Initiateur uniquement, un Gérant Remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination dans les délais susvisés entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

15.4. Toute décision de révocation du Gérant ou de nomination d'un Gérant Remplaçant n'est pas soumise à l'approbation de l'Actionnaire Commandité de la Société.

**Art. 16. Pouvoirs du Gérant.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus octroyés par la loi pour effectuer, dans l'intérêt exclusif de la Société, tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société, y compris:

(i) gérer l'élaboration des politiques et stratégies d'investissement de la Société;

(ii) examiner, sélectionner, négocier, structurer, acquérir, investir dans, détenir, gager, échanger, transférer et vendre ou liquider autrement un investissement dans une société du portefeuille (un "Investissement");

(iii) contrôler la performance de chaque Investissement, nommer les membres du conseil d'administration des sociétés du portefeuille ou obtenir une représentation équivalente, exercer tous les droits, pouvoirs, privilèges et autres droits liés à la propriété ou possession concernant les Investissements et mener toute action, y compris des mesures décisives liées aux actions et aux autres titres de propriété émis par ces sociétés du portefeuille, que le Gérant peut estimer nécessaire ou recommandée, à sa seule et absolue discrétion;

(iv) constituer des filiales en rapport avec les affaires de la Société;

(v) à sa seule et absolue discrétion, établir le cas échéant un ou plusieurs limited partnerships ou des véhicules d'investissement similaires (y compris sous forme de société) afin de permettre à certains types d'investisseurs d'investir avec la Société de manière parallèle et par le biais d'autres véhicules;

(vi) entreprendre toute activité et conclure, exécuter et accomplir tous types de contrats nécessaires à, en rapport avec, ou accessoires à l'accomplissement de l'objet de la Société, y compris, sans limitation, les contrats de souscription ou avenants conclus avec les Actionnaires ainsi que tout contrat de prêt ou contrat équivalent en vue de mener son activité d'investissement;

(vii) sauf restriction expressément prévue par les présent Statuts, agir seul pour exécuter, signer, viser et délivrer au nom et pour compte de la Société tous les contrats, certificats, actes ou autres documents nécessaires en vue de réaliser les objectifs et l'objet de la Société;

(viii) ouvrir, tenir et fermer les comptes bancaires et établir des chèques ou autres ordres pour le paiement en espèces et ouvrir, tenir et fermer les comptes de courtage, de fonds monétaire et tout autre compte similaire;

(ix) employer, engager et licencier (avec ou sans motif), au nom de la Société, toute personne, y compris une affiliée d'un Actionnaire, pour exécuter des services ou fournir des biens à la Société;

(x) employer, pour des paiements et dépenses courants et habituels, les services de consultants, brokers, avocats, comptables et de tous autres agents pour la Société, tel qu'il sera jugé nécessaire ou conseillé, et autoriser chacun de ces agents à agir pour et au nom de la Société;

(xi) contracter des polices d'assurances au nom de la Société, y compris pour couvrir la responsabilité des administrateurs et fondés de pouvoir, et tout autre risque;

(xii) payer tous les frais et dépenses de la Société et du Gérant conformément au Prospectus;

(xiii) décider que la Société procède à un emprunt, auprès d'un Actionnaire ou non, quelle que soit sa forme juridique dans le cadre de sa politique d'investissement ou bien de manière provisoire en attendant de recevoir les apports de capital de la part des Actionnaires de la Société dans les conditions prévues par le Prospectus; et

(xiv) à sa discrétion, réaliser, mettre fin à ou approuver toute modification ou changement de tout contrat de prestation de services ou de délégation de gestion.

La documentation, les analyses, données, informations reçues ou présentées par le Gérant concernant la gestion de la Société deviennent la propriété du Gérant.

#### **Art. 17. Représentation de la Société.**

17.1. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par le Gérant ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

17.2. Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires créant des droits ou obligations de la Société vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant.

**Art. 18. Indemnisation.** La Société pourra indemniser le Gérant ou tout fondé de pouvoirs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité de Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société gérant, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne ne sera pas indemnisée dans les cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné dans ce procès, cette action ou procédure pour faute grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera finalement accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

### **Titre VI. Assemblée générale**

#### **Art. 19. Assemblée générale des Actionnaires.**

19.1. L'assemblée générale des Actionnaires a les pouvoirs expressément prévus par la loi ou par les Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés, et à la condition d'être approuvées par le Gérant.

19.2. Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par le Gérant. Elles peuvent l'être également à la demande d'Actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

19.3. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le jour ouvrable précédent au Grand-Duché de Luxembourg.

19.4. D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

19.5. Chaque Action donne droit à une voix conformément à la loi et aux Statuts. Sous réserve des dispositions légales en vigueur, en cas d'usufruit d'une Action, le droit de vote sera exercé en toutes hypothèses par l'usufruitier. Toutefois, les nus-propriétaires doivent être régulièrement convoqués aux assemblées générales, et bénéficient du droit à l'information et du droit de communication des documents sociaux. Les nus-propriétaires peuvent émettre des avis consultatifs sur les résolutions soumises au vote des assemblées générales et peuvent obtenir que soient consignées dans le procès-verbal leurs observations éventuelles. La même faculté leur est offerte en cas d'avis écrit.

19.6. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être le Gérant de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

19.7. Les Actionnaires de la ou des Classes (ou Catégories) d'Actions d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer relativement à toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires d'une Classe (ou catégorie) d'Actions peuvent tenir des assemblées générales pour se prononcer relativement à des matières relevant exclusivement de cette Classe (ou Catégorie) d'Actions.

Pour autant qu'il n'y soit dérogé dans le présent paragraphe, les dispositions des paragraphes 19.1 à 19.6 seront applicables mutatis mutandis à ces assemblées générales.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés, et à la condition d'être approuvée par le Gérant.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe (ou Catégorie) d'Actions vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes (ou Catégories) d'Actions, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe(s) (ou Catégorie(s)) d'Actions, conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

## Titre VII. Exercice comptable et Affectation des profits

**Art. 20. Exercice Social.** L'exercice social de la Société (l'"Exercice Social") commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Rapport Annuel.** La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois de la fin de chaque Exercice Social ainsi que des rapports intermédiaires selon les conditions et modalités prévues dans le Prospectus.

**Art. 22. Réviseur d'entreprises.** Les informations en matière de comptabilité contenues dans le rapport annuel doivent être révisées par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 55 de la Loi FIS. Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera sa rémunération. Le réviseur d'entreprises devra s'acquitter de toutes les obligations prescrites par la Loi FIS.

**Art. 23. Distributions aux Actionnaires.** Le droit aux dividendes ou distribution et le droit au remboursement de capital concernant chaque Classe (ou Catégorie) d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par le Gérant conformément aux dispositions du Prospectus. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société devenait inférieur au capital minimum prévu par la Loi FIS.

## Titre VIII. Dissolution - Liquidation

### Art. 24. Dissolution et Fusion de Compartiments.

24.1. Le Gérant procédera à la dissolution et à la liquidation des Compartiments à l'expiration de leur durée.

24.2. Le Gérant peut décider de la fermeture d'un Compartiment lorsqu'il considère qu'il en va de l'intérêt des Actionnaires du Compartiment, lorsque la valeur d'actif net du Compartiment devient inférieure ou supérieure à un seuil tel qu'il est déterminé dans le Prospectus, à des fins de rationalisation économique, en vue de permettre une harmonisation des stratégies d'investissement, en vue d'optimiser la gestion opérationnelle de la Société, ou encore en cas de modification économiques ou politiques affectant le Compartiment ou la Société. Le Gérant pourra alors procéder à la fermeture du Compartiment concerné d'une des manières suivantes:

- (i) par liquidation pure et simple du Compartiment concerné;
- (ii) par apport de l'intégralité des avoirs du Compartiment concerné à un autre Compartiment de la Société;
- (iii) par apport de l'intégralité des avoirs du Compartiment concerné à organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois ou à un compartiment d'un tel organisme de placement collectif;
- (iv) par apport de l'intégralité des avoirs du Compartiment concerné à un organisme de placement collectif non luxembourgeois.

24.3. En outre, le Gérant pourra en toutes circonstances procéder aux opérations décrites à l'article 24.2 des Statuts, sous réserve de l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires du Compartiment concerné, obtenu à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, celle-ci devant réunir un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital du Compartiment concerné.

24.4. En cas de liquidation pure et simple d'un Compartiment visée au point (i) de l'article 24.2 des présents Statuts, les articles 141 et suivants de la Loi ne seront pas applicables et le Gérant procédera lui-même aux opérations de liquidation dudit Compartiment.

24.5. Dans les cas visés aux points (i) à (iii) de l'article 24.2 des Statuts, le Gérant est habilité à prendre seul la décision de fermeture, sous réserve que cette décision de liquidation fasse l'objet d'une notification aux Actionnaires selon les règles de notifications prévues au Prospectus. Le réviseur d'entreprises de la Société vérifiera l'opération de liquidation ou d'apport et le rapport annuel qui se rapporte à l'exercice au cours duquel la décision de liquidation ou d'apport a été prise fera état de cette décision et fournira les détails sur les opérations de liquidation ou d'apport.

24.6. En cas de liquidation pure et simple d'un Compartiment, les avoirs nets seront distribués aux Actionnaires à raison de leurs droits dans les Compartiments concernés. Les avoirs non distribués à la date de clôture de liquidation seront déposés à la banque dépositaire pour une période ne pouvant excéder six (6) mois avec effet à cette date. Passé ce délai, ces avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

24.7. Dans les cas d'apports visés aux points (ii) et (iii) de l'article 24.2 des Statuts, en attendant que l'apport puisse se réaliser, la Société offrira aux Actionnaires du Compartiment concerné la possibilité d'obtenir le rachat sans frais pendant une période d'un (1) mois à compter de la date de la notification visée à l'article 24.5 des Statuts, et cela même lorsque ce Compartiment est fermé au rachat. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des Actionnaires qui n'auront pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'organisme de placement collectif qui doit recevoir l'apport revêt la forme d'un fonds commun de placement, cette décision ne peut engager que les seuls Actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport.



24.8. L'apport visé au point (iv) de l'article 24.2 des Statuts n'est toutefois possible qu'avec l'accord unanime de tous les Actionnaires du Compartiment concerné.

#### **Art. 25. Dissolution - Liquidation de la Société.**

25.1. Le Gérant pourra à sa propre initiative dissoudre la Société à toute date, sous réserve d'obtenir l'accord de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, et d'en avertir préalablement le Dépositaire.

25.2. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, en vertu de la Loi FIS. L'assemblée générale des Actionnaires déterminera également leurs pouvoirs et, le cas échéant, leur rémunération, conformément à la Loi et aux dispositions du Prospectus.

25.3. En outre, la dissolution de la Société interviendra, sauf disposition expresse de la Loi, dans tous les autres cas visés dans le Prospectus et selon les conditions et modalités prévus par le Prospectus.

### **Titre IX. Dispositions générales**

#### **Art. 26. Modification des Statuts.**

26.1. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires à condition de réunir un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital de la Société, une majorité des deux-tiers des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et l'accord du Gérant.

Au cas où le quorum indiqué ci-dessus ne serait pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée, dans les formes statutaires, par lettres recommandées ou par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalles, dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. La seconde assemblée délibère sans condition de quorum, les résolutions étant adoptées à la majorité indiquée ci-dessus.

26.2. Toute modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une Classe ou Catégorie d'Actions doit être approuvée par une décision de l'assemblée des Actionnaires de la Société et, en outre, par une (des) assemblée(s) distincte(s) des propriétaires d'Actions de la ou des Classe(s) ou Catégorie(s) concernée(s) et avec l'accord du Gérant.

#### **Art. 27. Dépositaire.**

27.1. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec un dépositaire (le "Dépositaire"), qui répondra aux exigences de la Loi FIS. Tous les titres et sommes de la Société seront tenus par ou à l'ordre du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et ses Actionnaires les obligations et responsabilités prescrites par la Loi FIS.

27.2. Le Dépositaire aura, à tout le moins, les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi FIS.

27.3. Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de trouver une autre banque et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le Gérant peut dénoncer le contrat de banque dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 28. Loi Applicable.** Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi FIS, telles que ces lois ont été ou seront modifiées.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2012.

#### *Souscription et Libération*

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

	Action de Commandité /Gérance
ASSYA CAPITAL, .....	1
Total: .....	<u>1</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ 2.500,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est établie à 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. A été nommé réviseur d'entreprise pour une durée indéterminée:  
- la société MAZARS S.A., ayant son siège social à 10 A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (B.56248).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MODAFF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 février 2011. Relation: LAC/2011/5345. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011023467/666.

(110028217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2011.

---

**Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton, M.

Karl Heinz Horrer,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025362/21.

(110030162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.097.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la société le 20 décembre 2010 que:

- L'Assemblée décide de nommer M. François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montréal (Canada) demeurant au 45 rue Glesener L-1631 Luxembourg en qualité de gérant, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2011.

*Pour Prestigestate S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011025363/18.

(110030027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**RECommerce LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.743.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 15 février 2011, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'Assemblée décide de révoquer l'administrateur suivant:

- Madame Lynn SCHOLTES, née à Ettelbruck (Luxembourg), le 25 octobre 1985 et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2: L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société:

- Monsieur Denis DADASHEV, né le 01 avril 1974 à Saratov (Russie) et demeurant professionnellement au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

La durée du mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2017.

Luxembourg, le 15 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature / Monsieur Julien KAZMIERCZAK

- / *Scrutateur de l'Assemblée*

Référence de publication: 2011025367/22.

(110029934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Robinson Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 54.047.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société anonyme ROBINSON HOLDING SA (RCS B54.047), dont le siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix Bourbon, a été dénoncé en date du 20 septembre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Ana ALEXANDRE, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 24 février 2011.

Pour extrait conforme

Maître Ana ALEXANDER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011025368/18.

(110029968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**EP Courcelles 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 82.450,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.468.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025508/16.

(110031334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**EP Galileo France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.338.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025509/16.

(110031101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**EP Galileo France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 99.100,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.850.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025510/16.

(110031335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 2.854.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé le 14 octobre 2010 entre la société European Properties S.à r.l. et la société EP Megaron Gmbh & Co. KG, que 6,851 parts sociales de la Société détenues par European Properties S.à r.l. ont été transférées à EP Megaron Gmbh & Co. KG avec effet au 14 octobre 2010.

Il résulte dudit contrat que la Société est désormais détenue avec effet au 14 octobre 2010, tel que suit:

European Properties S.A R.L.: 107,333 parts sociales

EP Megaron Gmbh & CO. KG: 6,851 parts sociales

Pour extrait conforme,  
A Luxembourg, le 17 Février 2011.

Référence de publication: 2011025511/17.

(110030639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**EP Gretlade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 2.854.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.096.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts signé le 14 octobre 2010 entre la société European Properties S.à r.l. et la société EP Megaron Holding S.à r.l., que 5,709 parts sociales de la Société détenues par European Properties S.à r.l. ont été transférées à EP Megaron Holding S.à r.l. avec effet au 14 octobre 2010.

Il résulte dudit contrat que la Société est désormais détenue avec effet au 14 octobre 2010, tel que suit:

European Properties S.à r.l.: 101,624 parts sociales

EP Megaron GmbH & Co. KG: 6,851 parts sociales

EP Megaron Holding S.à r.l.: 5,709 parts sociales

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 17 Février 2011.

Référence de publication: 2011025512/18.

(110030639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Med Standard Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.355.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, the eighteenth February.

Before Us Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 15<sup>th</sup>, 2011.

The prenamed proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a “société anonyme”, which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of “MED STANDARD INVESTMENT”.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such tem-

porary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares may be in registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.**

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.**

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 4th Monday of the month of May, at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

*Transitory disposition*

- a) The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31<sup>st</sup>, 2011.
- b) The first annual general meeting shall be held in 2012.
- c) The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

*Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prementioned, three hundred and ten . . . . .	310
Total: . . . . .	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) proof of which has been duly given to the notary.

*Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

*Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 1,200.- EUR.

*Extraordinary general meeting*

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

*First resolution*

- 1.- The number of directors is fixed at three (3).
- 2.- The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:
  - a. Dr. Andres BAUMGARTNER, lawyer, born in Zurich, on the 2<sup>nd</sup> of January 1961, residing professionally in CH-8021 Zurich, Nüscherstrasse 31, class A director
  - b. Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4<sup>th</sup> of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, class B director
  - c. Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, class B director
  - d. Dr. Andres BAUMGARTNER, previously named, is appointed as Chairman of the Board of Directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16<sup>th</sup> of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit février.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:



“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg, le 15 février 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d’arrêter ainsi qu’il suit les statuts d’une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu’actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «MED STANDARD INVESTMENT».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d’administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d’administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l’assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l’étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d’effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l’un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l’engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l’administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n’importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu’à l’étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l’émission d’obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l’intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l’achat, la vente, la location, l’exploitation et la gestion d’immeubles.

D’une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu’elle jugera utiles à l’accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix euros (310) actions d’une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l’actionnaire, à l’exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.**

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d’un actionnaire, elle est administrée par un conseil d’administration (le "Conseil d’Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l’Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L’Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification

d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

#### **Art. 12.**

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.
- 3.- Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prédésignée, trois cent dix actions . . . . .	310
Total: . . . . .	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.200,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

a. Dr. Andres BAUMGARTNER, avocat, né à Zurich le 2 janvier 1961, demeurant professionnellement à CH-8021 Zurich, Nüscherstrasse 31, administrateur de classe A

b. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, administrateur de classe B

c. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, administrateur de classe B

d. Dr. Andres BAUMGARTNER, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. KAPP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2011. Relation: LAC/2011/8577. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011036255/369.

(110039911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

**EP Kleber 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 31.150,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.140.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025513/16.

(110031138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**EP Kleber 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 82.475,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025514/16.

(110031336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**EP Latitude 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.523.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 7 février 2011, que Mr Thorsten Steffen a été révoqué de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 2 février 2011.

Il résulte desdites résolutions que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Mr Timo Hirte

Mr Ludwig Andreas von Gossler

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 21 Février 2011.

Référence de publication: 2011025515/16.

(110031139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Plank Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

*Pour PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme holding en liquidation

*Pour Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011025671/16.

(110030889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Plank Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

*Pour PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme holding en liquidation

*Pour Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011025672/16.

(110030890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Plank Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

*Pour PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme holding en liquidation

*Pour Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011025673/16.

(110030891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Plank Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.605.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2010.

*Pour PLANK HOLDINGS S.A.*

Société anonyme holding en liquidation

*Pour Grant Thornton Lux Audit S.A., société anonyme*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Ana-Paula Duarte

Référence de publication: 2011025674/16.

(110030892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Primafina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Primafina S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2011025678/11.

(110030596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Promaco Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 57, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 66.937.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 novembre 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Alex Benoy, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

- La société Benoy Kartheiser Management Sàrl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 33.849 et demeurant professionnellement à 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur le compte de l'exercice clôturant au 31.12.2013.

Luxembourg, le 18.02.2011.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011025679/16.

(110031391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Purser, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 132.106.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2011025681/12.

(110031069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**SwiftStake Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.864.

---

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2011025722/16.

(110031276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Samag, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8035 Strassen, 19, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 148.967.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SAMAG*

Référence de publication: 2011025723/10.

(110030597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Schenkenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

---

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 18 février 2011*

L'assemblée générale a nommé:

- M. Antonio Fassinotti, dirigeant de société, né le 7 août 1950 à Sommariva Perno (Italie) ayant sa résidence privée au 7, avenue Saint Roman, MC 98000 Monaco

en tant qu'administrateur de la Société pour une durée se terminant à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011025724/15.

(110030790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**SDV (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center Luxair.

R.C.S. Luxembourg B 22.706.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011025725/9.

(110031060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**Seniorenresidenz Liberté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 50A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 147.587.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011025728/10.

(110031081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---

**EFDO I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 143.549.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.*

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,

M. Karl Heinz Horrer,

M. Andreas Demmel,

M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011025290/21.

(110030237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**International Consulting Agency SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 139.578.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011025125/10.

(110029282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

---